

---

VOTATION DU 18 FÉVRIER 1979

---

INITIATIVE DES BONS TEMPLIERS

MODÈLE D'EXPOSÉ

---

COMITÉ ROMAND CONTRE L'INITIATIVE DES BONS TEMPLIERS  
CASE POSTALE 101 1211 GENÈVE 3

---

## I. INTRODUCTION

On peut dire que l'immense majorité de nos concitoyens condamnent une consommation excessive d'alcool ou de tabac.

Ainsi, en ce qui concerne le tabac, les milieux les plus larges se sont félicités des décisions prises par le Conseil fédéral, lors d'une révision partielle de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires entrée en vigueur le 15 novembre dernier.

Au nombre des dispositions introduites par le Conseil fédéral, relevons en particulier:

- l'interdiction de "toute réclame qui s'adresse nettement aux mineurs et vise à les inciter à user du tabac";
- par ailleurs, chaque paquet d'articles de tabac à fumer devra porter la mention suivante, "nettement lisible et visible": "Mise en garde du Service fédéral de l'hygiène publique: la fumée du tabac peut mettre votre santé en danger".
- enfin, sur chaque paquet de cigarettes, devra être indiquée la teneur en nicotine et en goudrons.

De plus, en ce qui concerne l'alcool cette fois, vous savez que le Conseil fédéral vient de rendre public un projet de loi qui apporte de sérieuses restrictions aussi bien quant aux méthodes de vente qu'en matière de publicité (tout particulièrement à l'égard des mineurs).

Ce projet de loi a, lui aussi, été généralement très bien accueilli.

C'est bien dire que l'abus du tabac ou de l'alcool, ainsi que la protection de la jeunesse contre une publicité trop incitative, ne laissent personne indifférent. Surtout pas nos autorités.

En revanche, l'initiative des Bons Templiers, elle, suscite une opposition générale, qui souligne bien son caractère sectaire et intransigeant.

## II. L'INITIATIVE

Que veut donc cette initiative ? Très simple: elle veut interdire, dans notre pays, toute publicité en faveur de "produits qui engendrent la dépendance".

Et quels sont ces dangereux produits ? Ni plus ni moins que le vin, la bière, les alcools et le tabac sous toutes ses formes (pipe, cigarette, cigare).

Cela veut dire que les Bons Templiers pensent pouvoir lutter contre l'abus de l'alcool et du tabac simplement en interdisant toute publicité en faveur de ces produits. A leurs yeux, l'interdiction de la publicité est la seule méthode qui puisse protéger la jeunesse, dans la mesure où ils estiment que c'est avant tout la publicité qui incite les jeunes à consommer alcool ou tabac.

Mais, le problème est-il vraiment aussi simple ? On peut en douter...

### Expériences négatives à l'étranger

Pour des raisons similaires, divers Etats européens ont, ces dernières années, interdit, totalement ou partiellement, la publicité pour l'alcool et le tabac. Or, dans tous ces pays la consommation n'a pas ou à peine diminué.

De plus, certains fabricants trouvent toujours un moyen de contourner de telles interdictions.

En Finlande, par exemple, la publicité pour les cigarettes a - après la promulgation de l'interdiction de la publicité - indirectement pénétré à la télévision.

En effet, personne ne peut empêcher un fabricant de cigarettes de produire des chemises pour hommes, des parapluies ou des sacs de sport et de les proposer au public grâce à la publicité télévisée. Etant entendu que tous ces objets ou vêtements portent, le plus ostensiblement possible, la marque de leur vendeur. Une marque qui, comme par hasard, est la même que celle d'une marque de cigarettes...

De même, du reste, en ce qui concerne les courses de voitures ou le financement de bateaux participant aux grandes épreuves solitaires (le Disque d'Or de Fehlmann, par exemple).

Par ailleurs, les expériences faites dans les pays qui ne connaissent aucune forme de publicité contredisent sévèrement, elles aussi, les Templiers, lorsque ceux-ci prétendent que c'est essentiellement la publicité qui crée le besoin.

Dans les pays communistes il n'y a, pour des raisons évidentes, aucune publicité; cela concerne donc aussi bien le tabac et l'alcool que les autres types de produits. Or, les touristes qui ont pu aller en Chine sont tous revenus choqués par l'incroyable surconsommation de tabac des Chinois.

Et en Russie, c'est la presse officielle qui dénonce l'inquiétante aggravation des problèmes d'alcoolisme. Un véritable fléau national. Ainsi, on apprend qu'en Union soviétique un quart de tous les enfants de douze ans et 90% des jeunes de 16 ans boivent régulièrement de l'alcool !

En outre, dans nos pays, ce grave problème qu'est celui de la drogue démontre bien que la tentation de l'expérience, puis la consommation régulière ont des origines profondes qui n'ont rien à voir avec la publicité. En effet, toute forme de publicité, au sens propre du terme, en faveur de la drogue est bien entendu interdite. De plus, le commerce de ces produits et leur consommation sont frappés d'interdiction. Toute contravention est même sévèrement punie. Cela n'empêche pourtant pas nombre de jeunes de tenter de "résoudre" leurs problèmes par la drogue.

### Difficultés d'exécution

Même ceux qui estiment que la publicité exerce une certaine influence sur les habitudes de consommation ne devraient pas fermer les yeux devant le fait qu'imposer une interdiction absolue de la publicité se révélerait presque impossible.

La Confédération devrait, par exemple, veiller à ce que nul périodique ou journal comprenant de la publicité pour du vin, des alcools ou du tabac ne pénètre dans notre pays. Cela veut dire qu'il

faudrait contrôler, chaque semaine, quelque deux millions d'hebdomadaires étrangers distribués en Suisse, ainsi que d'innombrables quotidiens étrangers imprimés dans les langues les plus diverses.

Même un contrôle rigoureux ne saurait empêcher l'importation - par lettre et paquet - de prospectus, catalogues ou autre matériel publicitaire. Devrait-on alors introduire une véritable censure du courrier et des paquets ? Et créer, pour cela, une nouvelle administration ?

D'ailleurs, dans le pays même la police aurait fort à faire ! Elle devrait intervenir contre les formes les plus diverses de publicité: contre les ronds de bière et les cendriers portant des inscriptions publicitaires que l'on trouve dans les restaurants, contre les sacs en plastic portant le nom d'un produit, contre l'enseigne de l'auberge où figurerait une marque de bière, contre l'exposition - en vitrine - de bouteilles ou de boîtes de cigares, etc....

De même, il faudrait interdire la Fête des vigneronns et toutes les Fêtes des Vendanges qui, de toute évidence, sont célébrées à la gloire d'un produit qui "engendre la dépendance", le vin....

Enfin, n'oublions pas l'interdiction de la Bible. Car, s'il est un livre où l'on chante et célèbre le vin, c'est bien celui-ci. Le vin y fait même l'objet de plus de 650 citations. Et, à cet égard, rappelons simplement que le Christ lui-même ne dédaignait pas de changer l'eau en vin....

Par ailleurs, il serait nécessaire d'exercer un contrôle rigoureux sur le contenu rédactionnel de nos journaux. Or, en la matière, il serait difficile de délimiter nettement information et publicité. Un article consacré à la dernière récolte viticole du canton de Vaud et soulignant sa qualité ne manquerait alors pas d'éveiller la suspicion des censeurs...

### Considérations d'ordre économique

Il est bien évident que lorsqu'il en va de la santé publique les questions de finances ne sauraient jouer un rôle primordial.

Néanmoins, on ne saurait oublier que des milliers de Suissesses et de Suisses vivent directement ou indirectement de la vente de produits alcooliques et du tabac. En outre, une interdiction de la publicité toucherait directement les publicitaires, les arts graphiques et la presse.

Pour les petits journaux la perte des annonces en question pourrait soulever des questions graves, pour d'autres journaux cela entraînerait une augmentation du prix de vente.

L'initiative vise ouvertement une réduction massive de la consommation d'alcool et de tabac. Si cet espoir se réalise, toutes les branches concernées seraient touchées, tôt ou tard. Mais, 1'100 agriculteurs suisses vivent de la culture du tabac et 20'000 vigneronns vivent principalement ou partiellement de la production du vin. Sans parler de tous les producteurs de fruits dont une partie de la production va à la distillerie (pomme, williamine, abricotine, pruneau, kirsch, etc.). S'y ajoutent 250'000 personnes qui gagnent leur vie dans la production, la distribution ou la vente de produits tels que vin, bière, spiritueux ou tabac.

La Confédération, elle aussi, en subirait les conséquences. L'imposition du tabac rapporte à l'AVS quelque 600 millions de francs, par année, tandis que le monopole de l'alcool procure chaque année quelque 250 millions aux caisses de l'Etat. De plus, cantons et communes devraient compter avec des frais de personnel accrus pour pouvoir contrôler efficacement l'interdiction exigée par l'initiative.

### Objections d'ordre politique

Pour le citoyen conscient de ses responsabilités, il est en outre important de savoir que, si les Bons Templiers sont alémaniques, la grande majorité des producteurs de tabac ou de vin, eux, sont romands.

Dès lors, pouvons-nous accepter que nos agriculteurs, producteurs de fruits et vigneronns soient ainsi rendus responsables de l'éventuel abus d'alcool ou de tabac d'une toute petite minorité de nos concitoyens ?

Pouvons-nous également accepter qu'ils aient à subir toutes les rigueurs de cette initiative ?

De façon plus générale, il faut espérer que les citoyennes et citoyens suisses, raisonnables et responsables, refuseront d'être ainsi mis sous tutelle par l'Etat. Il en va, en effet, de nos libertés individuelles. Car, si l'initiative des Bons Templiers était acceptée, cela entraînerait inévitablement d'autres interventions absurdes de l'Etat dans notre vie privée.

Lors d'une récente révision de la loi sur les droits politiques, il a été décidé de ne pas priver de son droit de vote le citoyen mis sous tutelle pour cause d'alcoolisme. Respectueux de la démocratie, nous jugeons donc que même un alcoolique invétéré doit pouvoir se prononcer sur les questions politiques les plus compliquées; par exemple: finances fédérales, aménagement du territoire ou énergie nucléaire.

C'est un élément qui mérite attention. Car il souligne bien la contradiction fondamentale des Bons Templiers. En effet, ceux-ci, en lançant leur initiative, font directement appel à leurs concitoyens. Ce faisant, ils reconnaissent donc que nous sommes, nous citoyens suisses, suffisamment raisonnables et sensés pour nous prononcer, par un vote, sur un sujet aussi important que cette initiative.

Or - et c'est là qu'est la contradiction - l'initiative elle-même, dans ses intentions, sous-entend clairement que nous ne serions en revanche, pas suffisamment raisonnables et sensés pour garder la tête froide face à une annonce publicitaire. D'où précisément cette volonté des Bons Templiers de nous soustraire à la tentation....

Cette contradiction des Bons Templiers ne souligne-t-elle pas un bien singulier mépris à notre égard. Sommes-nous vraiment un peuple de drogués, réduits à l'état de "dépendance" ?

Il faut se méfier de tous ceux qui, si sincères soient-ils, entendent obstinément faire notre bonheur malgré nous. Surtout, dans le cas présent, lorsque cette initiative émane de milieux aussi étroitement sectaires que les Bons Templiers.

Par ailleurs, le 18 février, lors de la votation sur l'initiative, le peuple tranchera également la question du droit de vote pour les jeunes à partir de 18 ans. Inutile de dire que de très larges milieux se plaisent à souligner la maturité politique de la jeunesse actuelle.

Mais, dans le même temps, nous aurions justement à interdire toute publicité pour l'alcool et le tabac, précisément parce qu'il serait nécessaire de protéger une jeunesse trop influençable....

Là encore, il y a contradiction entre la maturité politique qu'on nous prête en tant que citoyens et le manque de maturité qu'on nous prête en tant que consommateurs....

Il faut le souligner: nos responsabilités politiques, telles que nous les assumons dans notre pays, ne sont pas compatibles avec une limitation progressive, par l'Etat, de nos libertés de décision dans le domaine privé.

On se plaint souvent, en Suisse, des contraintes de l'Etat, qui restreindraient toujours plus l'usage des libertés individuelles. Or, on peut se demander si une part du fameux "malaise helvétique" n'est pas précisément due au manque de confiance à notre égard dont font preuve diverses initiatives récentes qui, toutes, prévoyaient ou prévoient de sévères restrictions de nos libertés (12 dimanches sans voitures, Templiers, etc.).



## Un article constitutionnel superflu

Ainsi donc, l'initiative des Jeunes Bons Templiers se révèle non seulement inadéquate et dangereuse mais, de plus, parfaitement superflue. En effet, les dispositions constitutionnelles en vigueur donnent déjà à la Confédération la compétence de légiférer en matière de vente, publicité et consommation d'alcool ou de tabac.

Et la Confédération ne s'est pas privée d'user de cette compétence.

Comme on l'a vu, en ce qui concerne le tabac, la récente révision de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires introduit de sévères restrictions, notamment:

- interdiction de toute publicité s'adressant aux jeunes;
- obligation, pour les fabricants, d'imprimer l'avertissement du Service fédéral de l'hygiène publique selon lequel "la fumée du tabac peut mettre votre santé en danger";
- enfin, obligation, sur chaque paquet de cigarettes, d'indiquer la teneur en nicotine et en goudrons.

De même, on l'a également vu, la révision de la loi sur l'alcool entend réglementer plus sévèrement les méthodes de vente et de promotion des boissons alcoolisées. En ce domaine également, toute publicité à l'égard des jeunes sera interdite.

D'autre part, on sait que le Conseil fédéral entend très rapidement soumettre aux Chambres un projet de loi sur la prévention des toxicomanies, afin de prévenir et limiter les abus, justement.

Pour mémoire, rappelons encore que la Confédération a d'emblée interdit toute publicité pour l'alcool ou le tabac à la télévision et que les PTT ont agi de même dans leur domaine.

Enfin, soulignons que la Confédération verse d'assez importantes subventions à diverses organisations privées qui se vouent à la prévention ou à la lutte contre l'alcoolisme ou les abus du tabac.

## CONCLUSION

L'initiative "contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance" est incompatible avec un principe élémentaire de notre droit public: elle propose un moyen inapproprié qui entraîne une intervention disproportionnée de l'Etat à l'égard des droits individuels.

Toutes les expériences faites à l'étranger démontrent que l'interdiction de la publicité ne résoud en rien ce problème sérieux qu'est, pour une petite minorité de nos concitoyens, l'abus de l'alcool ou du tabac.

En revanche, l'initiative impose à la grande majorité des citoyens qui font un usage raisonnable de l'alcool et du tabac des restrictions beaucoup trop sévères et uniformes.

Si l'on accepte l'optique de cette initiative, on devrait alors également interdire la publicité pour d'autres produits dont une utilisation ou consommation abusive peut mettre en danger la vie ou la santé, par exemple: la voiture et la moto ou le sel et le sucre. Sans parler de divers sports ou activités tels que le ski ou les courses de montagne....

En effet, il s'agit là d'activités ou de produits qui sont incontestablement dangereux, souvent meurtriers.

Mais, il est bien évident que de telles interdictions seraient parfaitement incompatibles avec les notions de libertés et responsabilités individuelles sur lesquelles sont basées tout notre droit et notre système démocratique.

Par ailleurs, cette initiative est superflue; car son objectif pourrait être mieux atteint par la révision de lois et ordonnances qui est en cours. La loi sur la prévention des toxicomanies, notamment, permettra de s'attaquer aux racines du problème, mais sans pour autant imposer à tous les Suisses des contraintes aussi pesantes que celles des Templiers.

Or, inutile et superflue, cette initiative menace des dizaines de milliers d'emplois dans la fabrication, la distribution et la vente de boissons alcoolisées et de tabac. Elle menace aussi gravement nos vigneron, planteurs de tabac et producteurs de fruits. Elle menace enfin toutes les professions liées aux arts graphiques, ainsi que la survie de nombreux petits journaux.

Enfin, l'initiative conduit à un accroissement de la bureaucratie, voire même à la censure de la presse. Dans l'ensemble, elle ne peut donc que contribuer à aggraver le malaise que ressentent nombre de nos concitoyens à l'égard de l'Etat.

Cette véritable mise sous tutelle qu'est l'initiative des Templiers, nous devons la refuser.